

Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 25 mars 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni, en visioconférence sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19

La séance est ouverte à 18H03 et levée à 18H24

Etaient présents en visioconférence :

Mme Anne VIGNOT, M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF (à partir du rapport 6), M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, Mme Catherine BARTHELET, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2), M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIÉ, M. Yves MAURICE

Etaient absents :

M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance :

M. Yves GUYEN

Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

Première session 2021

Rapporteur : Michel JASSEY, Vice-Président
Commission : Proximité, santé, culture et sport

Inscription budgétaire	
BP 2021 et PPIF 2021-2024 « manifestations artistiques et culturelles »	Montant prévu au BP 2021 : 130 000 € Montant de l'opération : 51 000 €

Résumé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions aux associations culturelles dans le cadre de la première session d'instruction 2021 du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles, pour l'organisation de manifestations – récurrentes ou nouvelles - se déroulant sur le premier semestre 2021. Il est proposé d'accorder 9 subventions à 9 associations pour un montant total de 51 000 €.

I. Objet du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles

Le Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles a pour objectifs spécifiques de :

- Contribuer au rayonnement du territoire à travers des événements artistiques et culturels,
- Favoriser une offre culturelle de qualité, pour tous les publics, représentant la diversité des disciplines artistiques, sur tout le territoire de l'agglomération, notamment en milieu rural,
- Développer et favoriser l'accès des publics à l'offre artistique et culturelle,
- Accompagner l'épanouissement de tous et favoriser les actions de médiation auprès des différents publics,
- Soutenir la création, l'émergence artistique et les artistes du territoire.

Sont éligibles dans ce cadre, les manifestations artistiques et culturelles :

- à l'intérêt communautaire avéré au regard des éléments généraux d'appréciation fixés dans le règlement d'intervention,
- portées par des structures culturelles dont le siège social est situé sur le territoire du Grand Besançon,
- dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

II. Soutien à des manifestations artistiques et culturelles

A/ Instruction des dossiers

La date de clôture du dépôt des dossiers de demandes de subvention de cette 1^{ère} session 2021 a été exceptionnellement repoussée au 15 décembre 2020 (au lieu du 15 novembre habituellement), en raison de la crise sanitaire.

16 dossiers ont été déposés et instruits : 9 pour des manifestations récurrentes et 7 pour des manifestations nouvelles.

L'instruction des dossiers de manifestations récurrentes a tenu compte des bilans réalisés avec les associations qui ont reçu une subvention en 2020. En effet, dans le cadre particulier de la pandémie, la collectivité s'était engagée à mener cette démarche afin de mesurer l'impact de la crise et particulièrement sur leur situation financière.

B/ Propositions de subventions – Première session 2021

En raison de la crise sanitaire, il est proposé de statuer sur la base des dossiers reçus, indépendamment de l'impact que la situation sanitaire aura sur les projets de manifestations artistiques et culturelles et de réaliser un bilan, notamment financier, au cas par cas, en fin d'année 2021.

Aussi, au regard des critères d'éligibilité et des éléments d'appréciation, ainsi que des bilans réalisés avec les associations concernées pour 2020, il est proposé d'accorder, pour la première session 2021, 9 subventions à 9 projets de manifestations récurrentes et nouvelles pour un montant de 51 000 €, réparti de la manière suivante :

Association	Intitulé du projet, lieu(x) et date(s)	Subvention proposée
MUSIQUES EN PERSPECTIVES	16 ^{ème} Festival de Besançon/Montfaucon, les 29 et 30 mai et du 3 au 6 juin (report envisagé du 26 au 29 août) à Besançon, Montfaucon, dans le Doubs et en Suisse	10 000 €
ORGUE EN VILLE	13 ^{ème} édition du Festival Orgue en Ville du 2 au 11 juillet, dans le Grand Besançon (Besançon, autres communes) et en Bourgogne Franche-Comté	8 000 €
ASSOCIATION EUROPÉENNE DU FESTIVAL DE CAVES	14 ^{ème} édition du Festival de Caves, du 11 mai au 27 juin dans le Grand Besançon (Besançon et autres communes) et en Bourgogne Franche-Comté, France, Suisse*	9 000 €
ELEKTROPHONIE	7 ^{ème} édition de Back to the Trees, 26 juin, Bois d'Ambre, Saint-Vit	6 000 €
LES VOIX INTÉRIEURES	2 ^{ème} édition du Festival Pote, du 29 au 31 octobre ou du 5 au 7 novembre à Besançon	4 000 €
JUSTE ICI	10 ^{ème} édition du Festival Bien Urbain, du 4 au 20 juin à Besançon, Saint-Vit et Osselle	10 000 €
Sous-total manifestations récurrentes		47 000 €
ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE BESANCON	80 ^{ème} anniversaire de l'OHMB, à l'automne dans le Grand Besançon (Besançon et autres communes)	1 000 €
LES DIMANCHES D'AVRIL	Les dimanches d'avril, 4 dimanches d'avril à Besançon et dans 3 autres communes du Grand Besançon	1 500 €
PIG NET L'ART VIVANT	Festival Faites Moins d'Bruit, du 29 avril au 2 mai à Besançon	1 500 €
Sous-total manifestations nouvelles		4 000 €
Total général		51 000 €

* Une subvention de 6 000 € à l'édition 2021 du Festival de Caves est également proposée au titre de la coopération transfrontalière (Commission n°6 « Rayonnement, aménagement du territoire, prospective et coopérations »)

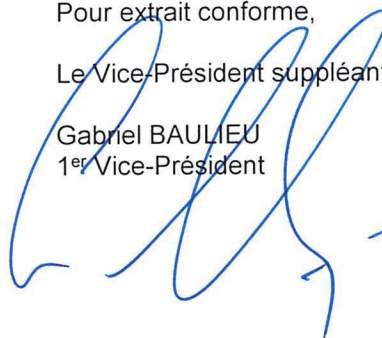
A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution de ces 9 subventions pour un montant total de 51 000 €, dans le cadre du Fonds d'aide aux manifestations artistiques et culturelles pour la première session 2021.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 - Anne VIGNOT, Gabriel BAULIEU, Nicolas BODIN, Pascal ROUTHIER, Lorine GAGLILOLO, Yves GUYEN, Marie ZEHAF, Daniel HUOT, Aurélien LAROPPE, Benoît VUILLEMIN, Marie ETEVENARD, Catherine BARTHELET, Christophe LIME, Michel JASSEY, Jean-Paul MICHAUD, Christian MAGNIN-FEYSOT, Olivier GRIMAITRE, Marie-Jeanne BERNABEU, Sébastien COUDRY, Anne BENEDETTO, Loïc ALLAIN, Françoise PRESSE, Gilles ORY, Serge RUTOWSKI, Gilbert GAVIGNET, François BOUSSO, Frédérique BAEHR, Marcel FELT, Nathan SOURISSEAU, Denis JACQUIN, Frank LAIDIÉ, Yves MAURICE

Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0